

## EGALITE FEMMES / HOMMES GROUPE STG – INDEX 2021

Le Groupe STG, à travers ses managers et ses politiques RH, considère l'égalité des conditions de travail, des rémunérations et du développement professionnel entre les femmes et les hommes comme un élément essentiel de sa démarche d'entreprise.

### CADRE LEGAL

Conformément aux dispositions légales prévues par la Loi du 5 septembre 2018, les **entreprises de plus de 50 salariés** établissent et publient l'index relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer, **sur 100 points**, le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les critères suivants :

- **L'écart de rémunération** entre les femmes et les hommes ;
- **L'écart de répartition des augmentations individuelles** entre les femmes et les hommes ;
- **Le pourcentage de salariées augmentées au retour de leur congé maternité** ;
- **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.**

L'index des entreprises de plus de 250 salariés intègre un cinquième critère :

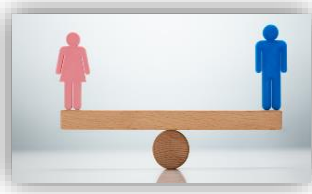
- **L'écart de répartition des promotions** entre les femmes et les hommes

### NOS RESULTATS

La **période de calcul** retenue pour les sociétés du Groupe STG est l'**année civile**.

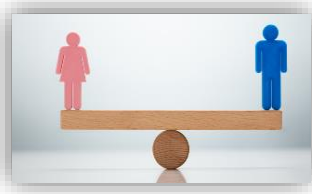
Pour l'année 2021, les résultats obtenus pour les entreprises concernées sont présentés ci-après.

Filiales	Index Note globale	Détails des indicateurs	
		Types d'indicateurs	Note par indicateur
STG CHOLET	93 sur 100	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	39 sur 40
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG PONS	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG TOULOUSE	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10



## EGALITE FEMMES / HOMMES GROUPE STG – INDEX 2021

STG REIMS	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 35)
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG LYON NORD	99 sur 100	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	39 sur 40
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10 sur 10
STG NANCY	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG QUIMPER	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	25 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG ORLY	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG LYON SUD	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	25 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG CLERMONT FERRAND	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG SERVICES	58 sur 100	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	23 sur 40
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0 sur 15
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10



## EGALITE FEMMES / HOMMES GROUPE STG – INDEX 2021

STG CHAMBERY	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10 sur 10
STG LILLE	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG ROUEN	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG CAEN	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG RENNES	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 35)
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	Incalculable (note sur 10)
STG ST JORY	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG DIJON	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10 sur 10



## EGALITE FEMMES / HOMMES GROUPE STG – INDEX 2021

STG GIVORS	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 35)
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10
STG MITRY MORY	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Incalculable (note sur 15)
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 sur 10
STG NANTES	Index incalculable*	1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	Incalculable (note sur 40)
		2- Ecart du taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (%)	35 sur 35
		3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0 sur 15
		4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 sur 10

\* La surreprésentation masculine dans le secteur du transport routier, notamment sur la population majoritaire des « roulants », ne permet pas de déterminer des groupes de comparaison valides à hauteur d'au moins 40% des effectifs pour le calcul de l'indicateur 1, rendant de fait l'index global incalculable pour la majorité des sociétés du Groupe STG.

### NOS ACTIONS

Malgré tout, le Groupe STG se mobilise pour favoriser la mixité. L'égalité de rémunération, d'évolution, des conditions de travail entre les femmes et les hommes pour un même travail, constitue un élément essentiel de la politique des ressources humaines du Groupe STG.